

Paris, le 5 février 2015

LETTE AUX ÉLU-E-S, MANDATÉ-E-S ET ANIMATEUR-TRICE-S DE SECTION SYNDICALE

Chère-cher camarade,

Nous sommes heureux de réunir l'assemblée des élu-e-s, mandaté-e-s et animateur-trice-s de section syndicale pour la troisième fois depuis notre dernier congrès. Pour rappel, cette réunion a pour but d'échanger sur nos expériences d'entreprise et de débattre d'un thème en particulier.

A cette occasion, le Collectif de coordination multisecteur a prévu, comme sujet de débat, que soient abordées les conséquences de la loi Rebsamen ([loi du 17 août 2015 sur le dialogue social et l'emploi](#)). En effet, ses nouvelles dispositions législatives modifient considérablement le rôle, le fonctionnement, la composition... des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise. Ce que nous pratiquions depuis quelques années est quelque peu modifié.

Les institutions représentatives du personnel sont un des outils de notre combat syndical. Maîtriser leur rôle, leur fonctionnement, leur composition... c'est être armé face aux mauvais coups, aux mauvaises décisions que le patronat met en œuvre dans nos entreprises.

Loin d'être une formation complète - nous vous invitons par ailleurs à vous inscrire aux formations syndicales pour approfondir le sujet -, ce moment d'échange nous permettra d'identifier les changements importants. C'est dans le but de construire ce moment de débat que nous joignons au courriel de convocation une plaquette de présentation de la loi Rebsamen, réalisé par le cabinet Progexa.

Ce cabinet nous en fera la présentation mais, néanmoins, nous vous invitons à en prendre connaissance avant la réunion afin que nos débats soient plus riches et constructifs.

L'assemblée se tiendra le :

MERCREDI 9 MARS 2016

de 9h30 à 17 heures au syndicat (4, rue Guyton-de-Morveau - Paris)

**Afin de nous faciliter l'organisation de cette assemblée, nous t'invitons
à répondre au calendrier partagé pour confirmer, ou non ta participation :**

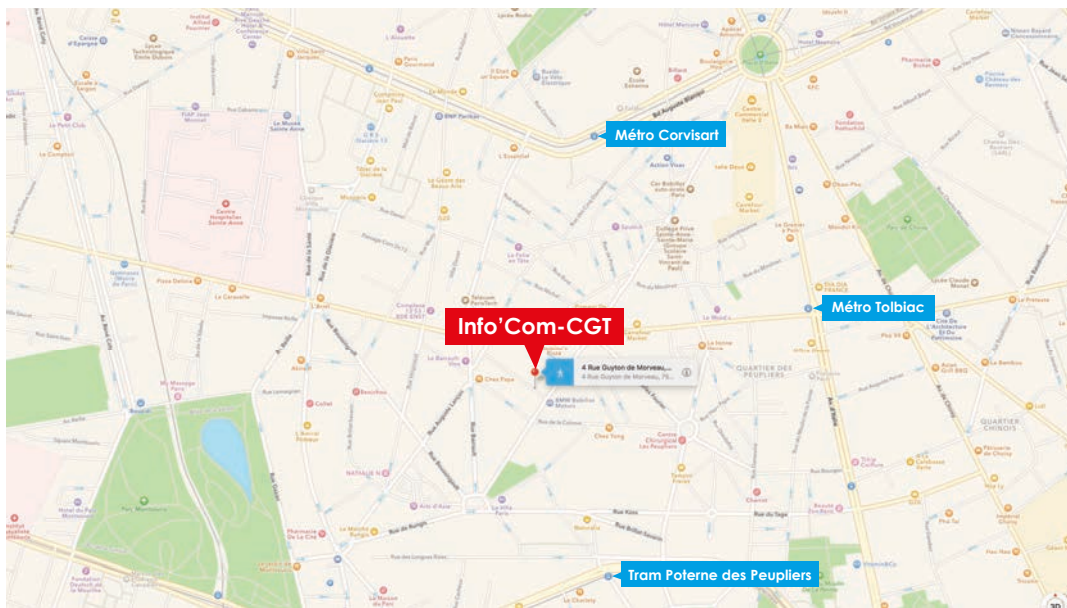
<https://goo.gl/kxlUnL>

1/3

PRISES EN CHARGE POUR CELLES ET CEUX QUI VIENNENT DE PROVINCE

- Pour le transport, nous prendrons en charge les frais sur la base d'un billet de TGV 2^e classe.
- Pour l'hébergement, nous vous invitons à nous tenir informé s'il y a besoin de vous héberger.

POUR SE RENDRE AU SYNDICAT - <https://goo.gl/CDYZPI>



En espérant te compter parmi nous le 9 mars.

Fraternellement,

Pour le secrétariat du syndicat

Stéphane Paturey

Secrétaire général adjoint d'Info'Com-CGT

Le déroulement de notre assemblée est le suivant :

- à partir de 8h30 :
accueil des participant-e-s
- 9h30 – 11heures :
débat sur la loi Rebsamen
- 11 heures – 11h15 :
pause
- 11h15 – 12h30 :
reprise du débat sur la loi Rebsamen
- 12h30 – 14 heures :
repas
- 14 heures – 15h30 :
échange sur les expériences des sections syndicales
- 15h30 – 15h45 :
pause
- 15h45 – 17 heures :
reprise de l'échange sur les expériences des sections syndicales
- 17 heures :
pot fraternel